

2023/15/12/03

**COMMUNE  
DE  
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023**

**Date de convocation :**  
05/12/2023

**Convocation affichée le :**  
08/12/2023

**Nombre de Conseillers :**  
**En exercice :** 27  
**Présents :** 22  
**Procuration (s) :** 5

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 29/12/2023....

Certifié exécutoire le 29/12/2023

Publié ou notifié le 29/12/2023

A GOURIN, le....29/12/2023

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**MIS EN LIGNE LE**

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à LE ROUX Véronique, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

**3- RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX OU DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX À TEMPS COMPLET (SERVICE BÂTIMENTS) SUITE À MUTATION - EFFET AU 15 JANVIER 2024**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ, suite à une mutation le 15 janvier 2024, de l'adjoint technique affecté à l'entretien des bâtiments.

Monsieur le Maire propose que cet emploi à temps complet soit pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques ou des agents de maîtrise.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourraient être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

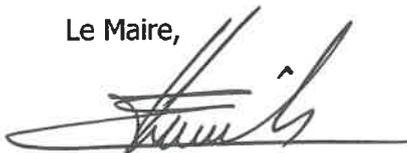
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ

**DONNE** un avis favorable à ces propositions.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Le secrétaire de séance,



Christophe BOURLÈS.